

Arrondissement de VITRY LE FRANCOIS
Commune de LA CHAUSSEE SUR MARNE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 octobre 2022

DATE DE CONVOCATION

04/08/2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 10 octobre à vingt heures.

DATE D'AFFICHAGE

04/08/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle communale, sous la présidence du maire André CASTAGNA.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14

Présents : 11

PRÉSENTS :

AGNUS Frédéric, AUBRY Stéphane, CASTAGNA André, COPPIN Thierry, CLEMENT Didier, DUGOIS Jean François, GIBONI Mickaël, PERRAUD Cécile, SALERNO Patricia, SALERNO Bruno, TENDART Amélie.

Pouvoirs : 1

Absents excusés : LAMBERT Jimmy (a donné pouvoir à DUGOIS Jean François)

Pour : 12

Contre : /

Abstention : /

ABSENTS non excusés : DELACOURT Thomas, PERROUD Stéphanie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cécile PERRAUD

Le quorum étant atteint et après approbation du procès-verbal n° PV 1/2022 de la séance du 5 septembre 2022, Monsieur le Maire ouvre la séance.

L'ordre du jour est rappelé :

- Vidéo surveillance
- Délégation du Conseil au maire pour représenter la commune auprès de tribunaux en cas de litige.
- PLU : révision du règlement.
- Rénovation du mur de l'ancien presbytère.
- Questions diverses.

Les membres du Conseil municipal ont décidé :

Concernant la délibération portant sur le projet de vidéo surveillance afin de sécuriser les divers lieux et bâtiments de la commune suite aux cambriolages, il a été proposé aux membres présents d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire.

A l'unanimité, de repousser la signature à une date ultérieure afin d'organiser auparavant une rencontre avec les sociétés Matala et Ipteic suite aux devis reçus. De plus, un dossier a été envoyé pour déclaration à la gendarmerie de Châlons-en-Champagne.

Concernant la délibération portant sur la délégation du conseil au Maire pour représenter la commune auprès de tribunaux en cas de litige.

Après exposé, à l'unanimité, le conseil donne délégation à Mr le maire pour représenter la commune en cas de litige.

Concernant la délibération portant sur la modification de PLU, Monsieur le maire a informé le conseil que certaines préconisations inscrites dans le PLU, approuvé par la délibération n°1193/2006 doivent être réétudiées pour être en accord avec les nouvelles réglementations.

A l'unanimité le Conseil accepte de solliciter la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der de procéder à la modification simplifiée du PLU, d'autoriser Mr le Maire à effectuer et à signer toutes démarches administratives, techniques ou financières nécessaire à l'exécution de la présente délibération et d'accepter le devis de l'entreprise d'Audiccé de 3 618 €

Concernant la délibération portant sur la rénovation du mur de l'ancien presbytère,

Après information sur la nécessité de procéder à la rénovation du mur de l'ancien presbytère,

À l'unanimité, le conseil demande un 2^{ème} devis pour comparer, et ainsi de repousser la signature du document à une date ultérieures.

Concernant la délibération sur le changement de délégué et correspondant CNAS Agent.

A l'unanimité, le conseil désigne Mme MAUGER Virginie correspondant CNAS agent parmi le personnel bénéficiaire.

Concernant la délibération portant sur la convention relative aux conditions de l'implantation et l'entretien des panneaux de signalisation liés à la véloroute sur la commune de La Chaussée-sur-Marne.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à donner son accord pour la pose de panneaux Stop pour rendre la voie verte prioritaire.

Concernant la délibération portant sur les chèques cadeaux des fêtes de fin d'année.

A l'unanimité, d'autoriser l'acquisition de bons d'achat pour les fêtes de fin d'année pour le personnel communal.

Signature
La Secrétaire de séance

Signature
Le Maire